

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2007-100 du 26 janvier 2007 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique

NOR : INTA0700008D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire,

Vu la Constitution, notamment ses articles 4 et 62 (deuxième alinéa) ;

Vu le code électoral, notamment ses articles LO 128, L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102 ;

Vu la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, modifiée notamment par la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ;

Vu la loi de finances pour 2007 (n° 2006-1666 du 21 décembre 2006) ;

Vu le décret n° 2002-888 du 8 mai 2002 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale et fixant le déroulement des opérations électorales ;

Vu l'ensemble des décisions du Conseil constitutionnel du 31 octobre 2002 au 9 avril 2003 déclarant inéligibles certains candidats aux élections législatives des 9 et 16 juin 2002 en application de l'article LO 128 du code électoral ;

Vu la publication générale des comptes de 2005 des partis et groupements politiques effectuée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques au *Journal officiel* du 25 janvier 2007 ;

Considérant qu'il résulte de l'examen des comptes des partis et groupements politiques par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques que les dix-neuf formations suivantes :

Aia-API ;

Avenir ;

Combat ouvrier ;

Guadeloupe respect ;

Gwadeloup dubout ;

Impôt baisse net ;

Mouvement centriste martiniquais ;

Mouvement guadeloupéen écologiste ;

Mouvement libéral martiniquais ;

Mouvman pranouminm-Demokrasi liberasyon nasyonal-Démocratie libération nationale ;

Parti fédéraliste ;

Parti pour la libération de la Martinique (PALIMA) ;

Parti progressiste démocratique guadeloupéen ;

Parti réunionnais-Parti renyone ;

Parti socialiste guadeloupéen ;

Pôle républicain outre-mer ;

Pour réussir l'accord de Nouméa ;

Rassemblement pour la Guadeloupe française et caraïbienne ;

SPM Alliance,

doivent être regardées comme n'ayant pas satisfait à leurs obligations comptables au titre de l'exercice 2005 et perdent, en conséquence, le bénéfice de l'aide publique pour 2007 ;

Vu la communication adressée le 19 décembre 2006 au Premier ministre par le président du Sénat au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée ;

Vu la communication adressée le 15 décembre 2006 au Premier ministre par le président de l'Assemblée nationale au nom du bureau en application des dispositions du huitième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée,

Décète :

Art. 1^{er}. – Le montant des aides attribuées aux partis et groupements politiques en application des articles 9 et 9-1 de la loi du 11 mars 1988 susvisée est fixé pour l'année 2007 à 73 210 533,57 euros.

Le montant de la première fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés aux deuxième et troisième alinéas de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 précitée est fixé à 33 078 329,57 euros.

Le montant de la seconde fraction des aides attribuées aux partis et groupements politiques visés au sixième alinéa de l'article 9 de la loi du 11 mars 1988 susmentionnée est fixé à 40 132 204 euros.

Art. 2. – La somme mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe I au présent décret.

Art. 3. – La somme mentionnée au troisième alinéa de l'article 1^{er} est répartie entre les partis et groupements politiques conformément à l'annexe II au présent décret.

Art. 4. – Chacun des partis et groupements politiques figurant soit à l'annexe I, soit à l'annexe II doit faire connaître au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire (1), son numéro SIRET, le numéro de compte bancaire sur lequel devra être versée la somme qui lui est attribuée ainsi que l'identité du titulaire de ce compte.

Art. 5. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 2007.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

(1) Secrétariat général, direction de la modernisation et de l'action territoriale (sous-direction des affaires politiques et de la vie associative, bureau des élections et des études politiques), place Beauvau, 75800 Paris Cedex 08.

ANNEXE I

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA PREMIÈRE FRACTION DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2006

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2007 compte tenu de la loi sur la parité
I. – Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats dans au moins 50 circonscriptions (métropole)				
Union pour un mouvement populaire (UMP).....	8 629 353	466	114	9 788 050,48
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés..	6 577 025	350	185	9 058 554,22
Front national (FN).....	2 859 856	295	276	4 579 545,86
Les Verts.....	1 156 787	234	227	1 883 727,13
Parti communiste français (PCF).....	1 232 044	277	216	1 882 156,06
Union pour la démocratie française (UDF).....	1 361 275	181	45	1 549 740,96
Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT).....	413 615	220	186	645 333,84
Ligue communiste révolutionnaire (LCR).....	322 834	220	215	525 707,12
Lutte ouvrière (LO).....	304 081	279	281	495 169,49
Mouvement républicain et citoyen (Pôle républicain).....	293 184	224	181	452 079,91
Mouvement national républicain (MNR).....	274 594	335	237	408 847,45
Mouvement pour la France (MPF).....	243 559	159	138	382 592,94
Le Trèfle-Les Nouveaux Ecologistes homme-nature-animaux.....	94 209	96	86	149 196,58
Mouvement écologiste indépendant (MEI).....	98 514	152	103	145 008,45
Rassemblement pour la France (RPF).....	90 332	68	17	102 968,47
Droit de chasse.....	61 008	50	43	95 607,39

	NOMBRE DE VOIX prises en compte	NOMBRE de candidats hommes	NOMBRE de candidats femmes	MONTANT de la première fraction de l'aide publique pour 2007 compte tenu de la loi sur la parité
Régions et peuples solidaires.....	61 952	63	49	94 578,23
Génération Ecologie-Les Bleus.....	62 547	197	144	93 937,14
CAP 21.....	46 184	58	39	67 841,03
Parti des travailleurs.....	41 855	104	89	65 508,63
Solidarité écologie gauche alternative (SEGA).....	39 756	43	36	61 871,00
Mouvement hommes animaux nature (MHAN).....	19 422	31	34	31 627,04
Energies démocrates.....	25 344	51	7	25 616,17
Renouveau écologique.....	15 413	27	25	24 616,06
Nouvelle Donne.....	16 112	66	36	22 378,61
Centre national des indépendants et paysans (CNIP).....	13 666	37	26	20 311,09
Initiative républicaine.....	14 363	55	30	19 949,35
Confédération des écologistes indépendants (CEI).....	9 130	25	30	14 867,41
Rassemblement des contribuables français (RCF).....	12 261	59	15	14 030,14
Concordat citoyen.....	10 620	52	20	13 450,69
GIP-Démocratie active.....	3 627	48	14	4 286,80
Sous-total I.....	24 404 522	4 522	3 144	32 719 155,78
II. - Partis et groupements politiques ayant présenté des candidats exclusivement outre-mer				
Parti communiste réunionnais.....	48 676	2	1	79 264,64
Tahoeraa Huiraatira.....	48 325	1	1	78 693,06
Groupement France-Réunion.....	32 188	1		52 415,36
Identité et République.....	18 019	1		29 342,38
Fetia Api.....	16 516	1	1	26 894,87
Parti gaulliste.....	7 652	2	1	12 460,62
Parti communiste guadeloupéen.....	10 425	4	1	11 883,34
L'Action.....	6 384	1		10 395,79
Te hono e tau i te honoai.....	5 755	1		9 371,52
Mouvement populaire franciscain.....	5 436	1		8 852,05
Réunion avenir une ambition pour la Réunion.....	5 144	1		8 376,56
Mouvement indépendantiste martiniquais.....	10 150	3		8 264,20
Parti progressiste martiniquais.....	8 269	2		6 732,67
Guadeloupe unie socialisme et réalités.....	7 857	2		6 397,22
Union centriste et libérale.....	3 478	4		2 831,81
Priorité socialiste Réunion.....	2 049	3	1	2 502,46
Archipel demain.....	1 388	1		2 260,24
Union libération Guadeloupe (UPLG).....	1 647	2		1 341,00
Bâtir le pays Martinique.....	1 096	3		892,37
Metz pour tous, démocratie et République.....	1	1		1,63
Sous-total II.....	240 455	37	6	359 173,79
Total.....	24 644 977	4 559	3 150	33 078 329,57

ANNEXE II

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES BÉNÉFICIAIRES DE LA SECONDE FRACTION
DE L'AIDE PUBLIQUE POUR 2007

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2007 (en euros)
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Union pour un mouvement populaire.....	352	153	505	22 418 985,64
Association parti socialiste, parti radical de gauche et apparentés..	150	97	247	10 965 325,65
Union pour la démocratie française.....	28	41	69	3 063 188,14

PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES représentés au Parlement	NOMBRE DE PARLEMENTAIRES ouvrant droit au versement de l'aide publique			MONTANT de l'aide publique attribuée pour 2007 (en euros)
	Assemblée nationale	Sénat	Total	
Parti communiste français.....	21	21	42	1 864 549,30
Centre national des indépendants et paysans.....	4	4	8	355 152,25
Les Verts.....	3	4	7	310 758,22
Mouvement pour la France.....	2	3	5	221 970,15
Rassemblement pour la France.....	3	1	4	177 576,12
Parti communiste réunionnais.....	2	1	3	133 182,09
Tahoeraa Huiraatira.....	1	1	2	88 788,06
Archipel demain.....	1	1	2	88 788,06
Metz pour tous, démocratie et République.....	1	1	2	88 788,06
Mouvement républicain et citoyen (Pôle républicain).....	0	1	1	44 394,03
Energies démocrates.....	1	0	1	44 394,03
Bâtir le pays Martinique.....	1	0	1	44 394,03
Guadeloupe unie socialisme et réalités.....	0	1	1	44 394,03
Mouvement indépendantiste martiniquais.....	1	0	1	44 394,03
Parti communiste guadeloupéen.....	1	0	1	44 394,03
Mouvement écologiste indépendant.....	1	0	1	44 394,03
Mouvement populaire franciscain.....	0	1	1	44 394,03
Total.....	573	331	904	40 132 204,00